

PLAN d'ACCES



COMMENT NOUS CONTACTER ?

Lundi - Mardi - Mercredi - Jeudi :
de 9h à 17h

Vendredi : de 9h à 16h

☎ 04.92.30.15.25



CENTRE HOSPITALIER
DE DIGNE-LES-BAINS



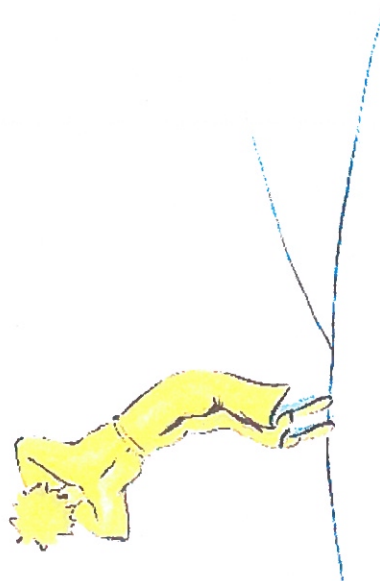
CENTRE HOSPITALIER
DE DIGNE LES BAINS

C.A.M.S.P.

DE

DIGNE-LES-BAINS

Centre d'Action Médico-Sociale Précoce



C.A.M.S.P. Rue de l'Ancienne Maternité, Site Romieu 04000 Digne-les-Bains
☎ 04 92 30 15 25 - Fax 04.92.30.15.26 - ✉ camp@ch-digne.fr

Renseignements pratiques

Le Centre d'Action Médico-Sociale Précoce de Digne-les-Bains est ouvert depuis le 1^{er} février 1999.

Cette structure médico-sociale est un lieu de :

préventions
consultations
d'orientations
et de traitements spécialisés

pour les nourrissons et les enfants jusqu'à l'âge de 6 ans.

Les difficultés de développement de l'enfant y sont évaluées et prises en charge.

✓ Prise en charge des futures mamans dans le cadre d'anténatal

Modalités d'admission et prise en charge

- ☒ Prise en charge par les organismes de sécurité sociale.
- ☒ L'admission est prononcée après examens et bilans sur avis des médecins responsables.

Comment y va-t-on ?

- ✓ Accompagné par la famille
- ✓ En V.S.L. ou taxi sur prescription

Suivis des enfants orientés au delà des 6 ans

Post -CAMSP

Fonctionnement

Pour élaborer les modalités de prises en charge de l'enfant, les familles sont reçues pour des consultations médicales, soit avec le Médecin-Directeur du CAMSP, soit avec le Médecin Pédiopsychiatre.

Puis l'enfant fait l'objet d'une observation avec évaluation avant le début de la prise en charge.

Dans un deuxième temps, une synthèse est réalisée en réunion et l'équipe pluridisciplinaire décide des modalités de la prise en charge de l'enfant.

Après proposition et accord des parents pour les prises en charge, le traitement de l'enfant sera mis en place.

Les prises en charge peuvent comporter :

- des séances individuelles
- des séances de groupe
- des bilans spécialisés (neuropsychologique-
psychologique- psychomoteur)

Les familles bénéficient d'un accompagnement et d'un soutien régulier. En accord avec les parents, des actions concertées peuvent être réalisées avec les milieux sociaux fréquentés par l'enfant (crèche, école, centre de loisir...) dans le respect du secret professionnel.

Les intervenants

un Médecin Directeur du CAMSP
un Médecin Pédiopsychiatre
un Médecin de médecine physique et de réadaptation

un cadre de santé
une secrétaire médicale
une assistante sociale
une puéricultrice
une ergothérapeute
deux psychologue(s)
une neuropsychologue
trois psychomotricien(s)
une orthophoniste
une éducatrice spécialisée
un chien d'éveil de médiation